

AFFAIRE N°13/1 - Vente aux enchères du terrain MEILLEAU - Acquisition par la Municipalité

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage depuis quelques mois l'acquisition d'un terrain de 5 110 m2, cadastré B0 40 et situé à Domenjod.

Ce terrain devait par la suite faire l'objet d'une vente aux enchères et était adjugé le 24 mars dernier pour la somme de 145 000 FF.

Compte-tenu de l'intérêt que présente l'acquisition de cette parcelle contigüe à un terrain communal, il m'est apparu opportun de poursuivre son acquisition, en effectuant une surenchère du dixième, ce qui portait le prix global à 146 450 FF.

La désignation par le Tribunal de l'attributaire devant intervenir le 3 juin prochain, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à acquérir ce terrain pour la somme de 146 450 FF et à régler en outre les frais découlant de cette procédure.

La dépense sera imputée au Chapitre 901 Article 210 du Budget Communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Ce terrain dont nous envisageons l'acquisition se trouve contigü à un terrain communal et il pourrait servir à la construction d'un gymnase ou d'une salle de fêtes pour les Jeunes de Domenjod qui le réclament depuis longtemps.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x

x